

DELEGUE.E FAMILIAL.E AU CCAS ET CIAS : INFORMATIONS FAMILIALES ET SOCIALES Bulletin n°12 – Avril/Mai 2022

INFORMATIONS UTILES POUR LES FAMILLES

REMISE CARBURANT, ENCADREMENT DES LOYERS, DEMARCHAGE TELEPHONIQUE... CE QUI CHANGE AU 1ER AVRIL 2022

Retrouvez les mesures en vigueur depuis le 1er avril concernant le RSA, la prime d'activité, l'évolution de MaPrimRénov', l'encadrement des loyers.

⇒ [RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS ICI](#)

Depuis le 1er mai, le Smic a également augmenté de 2,65%.

Pour un temps plein, le Smic mensuel s'établira à 1 645,58 euros brut. En net, il passera de 1 269 à 1 302,64 euros. Le Smic horaire brut passera de 10,57 à 10,85 euros.

REVALORISATION DE 1,8% DES PRESTATIONS FAMILIALES : L'UNAF DEMANDE UN EFFORT SUPPLEMENTAIRE POUR CONTRE LES EFFETS LIES A L'INFLATION RECENTE

Le 1er avril 2022, les prestations familiales ont été revalorisées de 1,8 % conformément aux règles de revalorisation prévues dans le Code de la sécurité sociale.

Or, face à une sous-indexation des prestations familiales ces deux dernières années, l'UNAF demande une revalorisation supplémentaire de ces prestations.

⇒ [LIRE L'ARTICLE](#)



RESSOURCES UTILES UNAF : VOUS AVEZ UN PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE OU DE REHABILITATION DE VOTRE LOGEMENT ?

L'Unaf a participé à l'émission Consomag pour informer les familles sur les interlocuteurs à contacter dans un cadre de projet de rénovation énergétique.

=> [RENDEZ-VOUS SUR LA PAGE FACEBOOK PRENDRE SOIN DE MA FAMILLE](#)

=> [ACCES A LA VIDEO DE CONSOMAG](#)

Une information utile pour les familles !

ARTICLE UNCCAS : DOMICILIATION DES REFUGIES UKRAINIENS : LES INDICATIONS DU GOUVERNEMENT

Dans le contexte de la guerre en Ukraine et de l'accueil de réfugiés sur le territoire français, l'UNCCAS consacre un article utile à la question de la domiciliation, qui constitue l'une des missions des CCAS. Le Ministère des Solidarités et de la Santé permet aux CCAS d'élargir la domiciliation aux réfugiés ukrainiens bénéficiaires d'une autorisation de séjour au titre de la protection temporaire.

Cet article est l'occasion de s'informer de manière plus générale sur la domiciliation, notamment à travers une foire aux questions.

⇒ [CONSULTER L'ARTICLE](#)

OUVERTURE DE DROITS AUX PRESTATIONS FAMILIALES POUR LES FAMILLES UKRAINIENNES :



L'UNAF SATISFAITE D'AVOIR ETE ENTENDUE

Le 14 avril 2022, le gouvernement a ouvert aux familles ukrainiennes et/ou titulaires d'une autorisation provisoire de séjour (Aps) portant la mention « bénéficiaire de la protection temporaire » le droit à plusieurs prestations familiales. La composition familiale sera aussi prise en compte dans le calcul des aides au logement. L'Unaf avait interpellé la Caisse Nationale des Associations Familiales sur cette absence de droit.

⇒ [EN SAVOIR PLUS](#)

UNE ETUDE SUR L'OCCUPATION DU PARC DE LOGEMENT SOCIAL

La Fédération nationale des Offices publics de l'habitat publie une étude intitulée « *L'occupation sociale du parc des Offices publics de l'habitat, état des lieux et évolution sur les dix dernières années* ». L'étude présente ainsi le profil des locataires et apporte des éléments de réponse à la question « Qui habite vraiment les HLM ? ». Cette étude laisse aussi une place à la perception des HLM par les locataires et les demandeurs.

⇒ [LIRE L'ARTICLE](#)

⇒ [CONSULTER L'ETUDE](#)

28 mai et 29 mai 2022

**Collecte
la Mère et
l'Enfant
2022**

DU 20 MAI AU 20 JUIN
DONNER EN LIGNE
sur helloasso.com

COLLECTE LA MERE ET L'ENFANT DU 20 MAI AU 20 JUIN 2022

Placée sous l'égide conjointe du Ministère des Solidarités et de la Santé et de l'Unaf, cette collecte annuelle vise à rassembler des fonds pour financer des actions mises en œuvre par des associations d'intérêt général, à destination des mères, de futures mères et de leurs enfants.

La récolte des dons se fait :

- En ligne du 20 mai au 20 juin
- Sur la voie publique les 28 et 29 mai

[EN SAVOIR PLUS](#)

Cette rubrique propose de donner la parole aux délégués familiaux, pour qu'ils nous parlent de leur expérience et d'une action menée par leur CCAS.

QUELQUES QUESTIONS POSEES A FREDERIC GOETZ, DELEGUE FAMILIAL AU CCAS DE HOENHEIM

Qu'est-ce qui vous a donné envie de devenir délégué familial ?

Avant que mon association ne me parle du « recrutement » des représentants familiaux au CCAS, je ne connaissais pas vraiment le rôle du délégué familial, même si je connaissais les missions du CCAS et son fonctionnement. Par conséquent, j'ai pris le temps de réfléchir, de me renseigner sur cette fonction, de lire les témoignages, de mesurer l'investissement demandé. La notion d'engagement bénévole est importante pour moi, mais avec la vie professionnelle et familiale, c'est plus difficile de s'investir. Mais là, ça a été l'occasion de m'engager dans ma commune et donc j'ai saisi l'opportunité.

Comment avez-vous pris en main votre rôle de délégué familial ?

Il y a eu une première phase d'observation, pour voir comment cela se passait au niveau du CCAS, quelle était la dynamique ; pour prendre le temps de rencontrer et d'échanger avec les autres.

La rencontre d'information sur le fonctionnement et le rôle du CCAS, organisée par l'Udaf en début de mandat* a été très enrichissante, pour découvrir les expériences d'autres CCAS.

Le Bulletin Informations Familiales et sociales édité par l'Udaf est aussi une source intéressante d'information. Tous ces échanges, également avec les membres du CCAS, sont enrichissants et permettent d'impulser et proposer des réflexions au sein du CCAS. C'est positif.

La dimension collective du CCAS est un challenge, il faut composer avec les attentes de tous les membres du CCAS.

Depuis que vous occupez la fonction de délégué familial, pourriez-vous nous faire part d'une difficulté et d'une satisfaction ressenties ?

Je dirais que la difficulté réside dans la pluralité des profils des membres du CCAS. Il faut par exemple pouvoir organiser des temps de réunion convenant au plus grand nombre. Du coup, cela demande une certaine organisation personnelle, pour concilier tous mes engagements. Quand on est absent lors d'une réunion, c'est toujours plus difficile de reprendre le train en marche.

Pour moi, la réussite c'est de participer à un CCAS dynamique et de voir que mon point de vue est pris en compte, en tant que représentant des familles. Cela représente une fierté, cela me demande de parler au nom des familles et ma parole est entendue. Ceci m'amène à une réflexion sur la représentation des familles : en tant que délégué familial, il serait intéressant d'organiser des temps d'échanges avec les familles de la commune, pour mieux appréhender leurs besoins.

Un dernier mot ?

C'est un honneur pour moi d'occuper cette fonction. Cela oblige à donner le meilleur de soi-même pour défendre les intérêts des familles au quotidien (intérêts qui sont souvent remis en cause, non pas par le CCAS, mais de manière générale).

C'est un engagement. C'est une belle expérience, je pense que j'ai encore des choses à apprendre et à apporter.

**Il s'agit du cycle de rencontres « Agir dans le CCAS de ma commune », organisé en 2020/2021 par l'Udaf.*

SITES RESSOURCES POUR VOUS INFORMER

- ↳ Informations sur l'action des CCAS et CIAS, le site de l'Union Nationale des CCAS :
<https://www.unccas.org/>
- ↳ Informations généralistes et thématiques sur les familles, 3 sites animés par l'Udaf Bas-Rhin :
 - www.udaf67.fr
 - Le Réseau des Parents : www.reseaudesparents67.fr
 - Le site dédié aux Aidants Familiaux : www.aidants67.fr
- ↳ **Connaissez-vous la fiche-info santé de l'Udaf ?**
Cette fiche propose diverses informations dans le domaine de la santé et sur les aidants familiaux. N'hésitez pas à en prendre connaissance en cliquant [ICI](#) !

CONTACT

Votre contact : Rosalie DULCK, chargée de mission : rdulck@udaf67.fr